

PROJET DE LOI

adopté

le 12 novembre 1992

N° 19  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 340 et 414 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, signée à Montevideo le 16 septembre 1991 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 novembre 1992.*

*Le Président,*

*Signé : RENÉ MONORY.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 340 (1991-1992), Sénat.